

ces travaux dans les provinces relevaient des gouvernements provinciaux; j'ai indiqué en même temps, naturellement, que le gouvernement fédéral contribuait une part des frais: 25 p. 100 dans les cités et villes où les municipalités entreprenaient les travaux et 40 ou 50 p. 100 pour les entreprises provinciales.

Je puis ajouter que trois autres membres du gouvernement assistaient à cette assemblée et se trouvaient à mes côtés pendant tout le temps que j'ai parlé: MM. Stewart, Léger et Harrison confirment ce que je dis.

Je conseille à l'honorable député de Gloucester de faire attention à ce qu'il dit sur le parquet de la Chambre. Qu'il contrôle bien les faits avant de débiter ici des remarques dénuées de tout fondement, qu'il sait être telles et qu'il fait dans l'unique but de nuire au Gouvernement.

En terminant je dis à l'honorable député de Gloucester et à l'honorable représentant de Québec-Est (M. Lapointe) de surveiller leurs paroles la prochaine fois qu'ils viendront dans le comté de Westmorland, car, j'ai parmi les Canadiens français autant d'appui que l'honorable député de Gloucester et je dis à ce dernier que dans ce comté nous ne tolérerons que ce qui est fondé sur les faits: qu'il n'apporte plus de ces "on dit" dans Westmorland. En ce moment l'honorable député n'ose pas se rendre à Abouagane et à Barachois; il n'ose pas aller au Cap-Tormentine ni au Cap-Bald, et répéter ce qu'il a dit dans cette Chambre parce qu'aujourd'hui le Gouvernement fait des dépenses pour venir en aide aux pêcheurs du comté de Westmorland, une chose que le ministère précédent n'a jamais faite. Nous dépensons ces deniers judicieusement et dans l'intérêt bien entendu de la population. Je dis à mon honorable ami que si lui et ses amis ont recours à la population de Westmorland avec des manœuvres paves, croyant récolter quelque avantage pour le parti libéral, ils y perdront leur temps. L'honorable député a tenté de déprécier les gens du comté de Westmorland, les pauvres pêcheurs qui s'efforcent d'obtenir quelques dollars pour passer l'hiver; il a tenté de démontrer que l'on faisait des dépenses inutiles.

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai jamais rien dit de tel.

M. PRICE: Ce sera le résultat pratique si vous faites la même chose dans le comté de Westmorland.

L'hon. M. VENIOT: Je ne me donnerai pas la peine de répondre à la tirade de l'honorable député, mais il a prétendu lire une lettre du premier ministre du Nouveau-Brunswick. D'après ce que j'en ai saisi, le premier ministre dans cette lettre nie avoir fait telle déclaration que je lui aurais attribuée. Je désire déclarer en ce moment, monsieur le président, que j'étais

[M. Price.]

présent lorsque le premier ministre du Nouveau-Brunswick a fait cette déclaration, et je puis apporter comme preuve à l'appui le témoignage de deux correspondants de journaux qui ont pris des notes sur son discours. Je m'en tiens à ce que j'ai dit, n'en déplaise à l'honorable député de Westmorland.

M. SANDERSON: Je désire poser au ministre des Travaux publics une ou deux questions sur les travaux exécutés dans l'Ontario. Je crois qu'il a mentionné de bonne heure dans la soirée qu'aucun édifice public n'a été construit en vertu de la loi d'allégement du chômage. Est-ce bien cela?

L'hon. H. A. STEWART: Je crois que oui.

M. SANDERSON: Dans dix ou douze endroits de la province, on est à faire ou on a fait des réparations aux édifices publics. A-t-on demandé des soumissions dans chaque cas?

L'hon. H. A. STEWART: Oui.

M. SANDERSON: On a demandé des soumissions publiques dans chaque cas?

L'hon. H. A. STEWART: Pas des soumissions publiques. Ceux qui s'occupaient de ce genre de travail ont été priés de soumettre un prix; on n'a pas demandé de soumissions publiques, mais on a suivi la pratique régulière établie depuis plusieurs années dans le département. D'après cette pratique, l'architecte s'occupe des soumissions ainsi obtenues, tout comme le faisait son prédécesseur.

M. SANDERSON: J'en conclus donc qu'il n'y a pas eu de demandes de soumissions dans les journaux; est-ce exact?

L'hon. H. A. STEWART: On l'a fait dans quelques cas, je crois; je ne saurais le dire au pied levé.

M. SANDERSON: Lorsque l'on n'a pas demandé de soumissions comment le département en est-il venu à une décision au sujet de l'adjudication de l'entreprise?

L'hon. H. A. STEWART: J'ai déjà dit à mon honorable ami que l'on a suivi la pratique établie depuis plusieurs années dans ces cas. L'architecte chargé de l'entretien des édifices se met en communication avec les différents hommes de métier de l'endroit qui s'occupent de ce genre de travaux et leur demande d'envoyer une soumission. Il se peut que dans le cas de faibles réparations, on n'en ait pas agi ainsi, mais nous avons le même personnel et suivons la même pratique,—pratique très bonne,—pour l'exécution de ces travaux à un prix raisonnable, avec promptitude et dans l'intérêt du public.

M. SANDERSON: Je comprends très bien ce que dit le ministre relativement à la pratique